



Secrétariat : 02 31 56 83 24

OBJECTIFS

Permettre aux professionnels infirmiers de favoriser la réussite à l'épreuve d'admissibilité au concours d'entrée de l'école d'IADE

- Réactualisation de connaissances en lien avec le programme infirmier
- Entraînement à des questions de concours
- Orientations des révisions
- Développement des capacités d'analyse et de synthèse

CONTENUS PROPOSES en s'appuyant sur des exemples de questions de concours

- Jour 1: Anatomie-physiologie-physiopathologie de la fonction cardiovasculaire, respiratoire, locomotrice, neurologique, digestive, rénale, endocrine - Eléments figurés du sang et étapes de la vie - Législation, déontologie, éthique - Hygiène et vigilances sanitaires
- Jour 2: Pharmacologie et prescriptions médicamenteuses, calculs de dose – Sécurité transfusionnelle – Question rédactionnelle – Bilans des apports et conseils pour la poursuite des révisions

Durée : 2 jours de 7 heures (déjeuner non compris)

Coût: 225 € par participant / 2 jours si financement personnel 400 € par participant / 2 jours si financement employeur

Participants: 10 personnes maximum / session

Pré requis : Anatomie, physiologie des grandes fonctions, physiopathologie, pharmacologie, calcul de dose, hygiène, législation, transfusion sanguine.



ECOLE DE FORMATION IADE

Préparation à l'épreuve écrite pour l'admissibilité en école d'IADE



2 et 3 février 2026

Secrétariat - accueil : 02 31 56 83 24



Secrétariat : 02 31 56 83 24

Formation « Préparation à l'épreuve écrite pour l'admissibilité en école d'IADE »

PARTICIPANT : OM USUEL (en caractère d'imprimerie) :
om de naissance :
rénom :
ate et lieu de naissance :
dresse personnelle :
éléphone personnel : _
dresse mail :
onction :
 PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport) Photocopie du diplôme d'état d'infirmier(e)¹ COUT DE LA FORMATION Financement par le stagiaire (225 € pour 2 jours) Financement par l'employeur ou OPCO (400 € / participants pour 2 jours)
EMPLOYEUR ou OPCO : (obligatoire)
om (en caractère d'imprimerie) :
dresse :
éléphone professionnel :
orrespondant de formation continue de l'établissement :
dresse mail: Téléphone :

NB : L'école d'IADE se réserve le droit d'annuler la session si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant et en fonction des conditions sanitaires.

¹ Arrêté du 23 juillet 2012 / **Conditions générales d'admission** : « […] *justifier de deux années minimum d'exercice, en équivalent temps plein de la profession d'infirmier au 1er janvier de l'année du concours* ».